

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 21 février 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217000006

**Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc.
pour la réfection des structures du passage
inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09) dans
l'arrondissement Saint-Laurent - Dépense totale
de 38 592 799,91 \$, taxes incluses (travaux : 32
407 551,37 \$ + contingences : 3 591 319,19 \$ +
incidences : 2 593 929,45 \$) - Appel d'offres
public 408410 - (3 soumissionnaires)**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217000006

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09) dans l'arrondissement Saint-Laurent - Dépense totale de 38 592 799,91 \$, taxes incluses (travaux : 32 407 551,37 \$ + contingences : 3 591 319,19 \$ + incidences : 2 593 929,45 \$) - Appel d'offres public 408410 - (3 soumissionnaires)

À sa séance du 2 février 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
 - *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 février 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que l'appel d'offres 408410 a été effectué dans le but de réaliser les travaux de réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN dans l'arrondissement Saint-Laurent. Les structures concernées ont été construites en 1970 et n'ont fait l'objet d'aucune réparation majeure à ce jour. L'inspection a révélé la présence de fissures importantes dans la dalle des ponts qui nécessitent une intervention à court terme.

L'appel d'offres public a été réalisé du 4 octobre au 30 novembre 2021, soit une durée de 57 jours. Parmi les 18 preneurs du cahier des charges, 3 ont déposé une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter que 8 addendas ont été émis au cours de l'appel d'offres, dont 2 ont été jugés comme ayant un impact moyen sur l'estimation. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 27% défavorable à la Ville par rapport à l'estimation des professionnels externes mandatés, soit CIMA+. On dénote également un écart de 21,8% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur : les outils utilisés par la firme CIMA+ pour produire l'estimation; l'absence de prise en compte dans les estimés des caractéristiques du milieu où les travaux sont requis; la raison pour laquelle une portion des travaux est imputée à l'agglomération et le maintien des exigences de mobilité et de sécurité des usagers tout au long du projet.

Le Service a également fait état des raisons expliquant l'important écart entre l'estimation produite par CIMA+ et le plus bas soumissionnaire conforme. Les membres ont constaté avec étonnement que CIMA+ avait reconnu ne pas avoir pris en compte l'inflation dans les calculs. La firme conseil a également avoué avoir sous-estimé le fait que le site est de dimension très restreinte, ce qui limite les possibilités d'entreposage des déchets de démolition et de machinerie et entraîne des coûts supplémentaires. Les membres ont demandé s'il existe un outil permettant de suivre la performance des firmes qui réalisent ce genre d'estimations pour le compte de la Ville et si un mécanisme formel est prévu pour leur demander d'apporter des correctifs au besoin. Le Service a indiqué avoir effectué un suivi auprès de la firme et envisagé une stratégie de contre-expertise dans certains dossiers de réfection plus rares, pour lesquels la Ville ne détient pas beaucoup de données comparables. Les explications fournies par les personnes représentant le Service quant au processus d'octroi du contrat ont été à la satisfaction de la Commission.

Bien que la conformité du processus soit constatée, la Commission sur l'examen des contrats entend cependant porter à l'attention du Bureau de l'inspecteur général les faits suivants :

- La Commission s'est fait présenter deux processus d'octroi de contrats par appel d'offre public au cours de la même séance de travail provenant de deux unités administratives différentes (SIRR : 1217231073 et SUM :1217000006);
- Les processus d'octroi étudiés portent sur deux ouvrages d'art semblant être de nature similaire, soit le projet de réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN et la construction du nouveau pont Jacques-Bizard;
- L'appel d'offre a été publié le 4 octobre 2021 dans les deux cas;
- Parmi les six soumissionnaires conformes pour chacun de ces deux contrats, deux soumissionnaires en particulier ont retenu l'attention des commissaires, à savoir Roxboro Excavation Inc. et EBC Inc.;

- Pour le passage Marcel-Laurin/CN : Roxboro Excavation Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme et le montant de la soumission est de 38% inférieur au plus haut soumissionnaire, EBC Inc.;
- À l'inverse, pour le projet Jacques-Bizard : EBC Inc. a soumissionné au plus bas prix, qui est 27% inférieur à celui du plus haut soumissionnaire conforme, Roxboro Excavation Inc.

La Commission sur l'examen des contrats se questionne sur les écarts des prix soumis par les deux entrepreneurs pour ces projets et c'est pour cette raison qu'elle soumettra ces deux dossiers au Bureau de l'inspecteur général pour un examen plus approfondi.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
 - *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE217000006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.